

Séance du 06 juillet 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-et-un, le six juillet à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, M. Régis DELAMARE, M. Christian BRISSEZ, M. Frédéric BARON, M. Patrick BOURGEOIS, M. Christophe MENAGER, Mme Blandine BINET et Mme Isabelle BRÉHIER.

Étaient absents excusés : Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, Mme Betty SOMON, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Marc DALIGAUX, Mme Cassandra MENGUY-BAUER et M. Éric DEZELLUS.

Pouvoir donné : Mme Catherine AUZERAIS-MUTA à M. Marie-Jean DOUYERE, Mme Betty SOMON à Mme Blandine BINET et Mme Corinne DUMONT-OUINE à M. Marie-Jean DOUYERE.

Était absente : Mme Caroline PERREU.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Reprise V.R.D. les Framboisiers
- ❖ Choix des photocopieurs
- ❖ Proposition de vente du stock de pavés communaux
- ❖ SDOMODE : nomination de 2 référents
- ❖ Convention EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE : fibre optique 5, rue du Docteur Collignon
- ❖ Création d'une haie à la Croix Coq dans le cadre du projet « Renaturons-nous »
- ❖ Convention adressage avec La Poste.
- ❖ Convention tablette Ardoiz avec La Poste
- ❖ Questions diverses

Monsieur le Maire interroge les élus sur le précédent compte-rendu, aucune suggestion n'étant apportée, ce dernier est approuvé.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Madame Isabelle BRÉHIER a été désignée secrétaire de séance.

REPRISE V.R.D. DU LOTISSEMENT DES FRAMBOISIERS
ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION N°2021/33

Monsieur le Maire indique au conseil que la communauté de communes Pont-Audemer Val-de-Risle (C.C.P.A.V.R.) a rendu un avis favorable quant à la reprise par la commune concernant la voirie et de l'assainissement du domaine des Framboisiers. Cette reprise comprend alors :

- ❖ la voirie de 180 mètres
- ❖ le réseau assainissement
- ❖ les 2 postes de relevage
- ❖ les espaces verts

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la réception des travaux du "Domaine des Framboisiers" a été effectuée, et qu'il est nécessaire de reprendre les éléments nommés ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la reprise des V.R.D. du domaine des Framboisiers pour 180 mètres, le réseau d'assainissement, les 2 postes de relevage, les espaces verts et le bac de rétention d'eau.

CHOIX DES PHOTOCOPIEURS

Monsieur le Maire indique qu'il convient de changer les photocopieurs de l'école, de la mairie et de la médiathèque.

Les 5 devis suivants pour changer les 3 photocopieurs ont ainsi été reçus :

ENTREPRISE	MARQUE / MODELE	PRIX H.T.	PRIX OPTION(S)	TOTAL H.T.	TOTAL T.T.C.
HTAG	KYOCERA 3253 ci	15 277,00 €	1 740,00 €	17 017,00 €	20 420,40 €
REX-ROTARY	RICOH- AFICIO MPC 3004	6 000,00 €	-	6 000,00 €	7 200,00 €
NBIS	KONICA- MINOLTA ineo+250i	10 658,00 €	994,00 €	11 652,00 €	13 982,40 €
NBIS	RICOH- AFICIO MPC 4504	6 300,00 €	-	6 300,00 €	7 560,00 €
XEROLAB	XEROX- VERSALINK c8030	25 000,00 €	-	25 000,00 €	30 000,00 €

Après avoir comparé les services de chaque machine, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise REX ROTARY avec l'offre de photocopieurs reconditionnés à 6 000,00 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité choisit l'entreprise REX ROTARY (modèles reconditionnés RICOH-AFICIO MPC 3004) pour un montant de 6 000,00€ H.T. et 7 200,00 € T.T.C. pour le remplacement des photocopieurs de l'école, la mairie et la médiathèque. Et autorise Monsieur le Maire a signer tous documents afférents à ce dossier.

Les crédits sont inscrits à l'opération 34 du BP 21.

PROPOSITION DE VENTE DU STOCK DE PAVÉS COMMUNAUX
ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION N°2021/32

Monsieur le Maire indique qu'en raison de l'acquisition d'un nouveau local technique, les stocks de matériaux entreposés sont triés. Ainsi, des acheteurs sont intéressés par les pavés. Monsieur le Maire propose aux élus de garder 200 pavés pour les éventuelles réparations, de vendre un lot au prix forfaitaire de 500,00 € et de vendre le reliquat au prix de 0,50 € le pavé.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter la proposition de vente d'un lot de pavés au prix forfaitaire de 500,00 € et le reliquat au prix de 0,50 € le pavé. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Cette recette sera inscrite au budget primitif 2021.

SDOMODE : NOMINATION DE 2 RÉFÉRENTS

Monsieur le Maire fait part aux élus du courrier reçu du SDOMODE en date du 21 avril 2021 concernant la nomination de référents dans chaque commune adhérente.

Il conviendrait alors de nommer 2 référents sur ROUTOT, dont les missions seraient les suivantes :

- ❖ Accompagnement ponctuel lors de communication,
- ❖ Promotion des consignes de tri et de la réduction des déchets,
- ❖ Transmissions d'informations relatives à la saturation éventuelle de points d'apport volontaire,
- ❖ Relais de toutes informations nouvelles.

Pour ces missions, le SDOMODE proposera une demi-journée de formation aux référents désignés.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de nommer Yann LOLLIER et Blandine BINET en tant que référents de ROUTOT auprès du SDOMODE.

CONVENTION EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE : FIBRE OPTIQUE 5, RUE DU DOCTEUR COLLIGNON

Monsieur le Maire précise que la commune étant propriétaire de l'immeuble sis 5, rue du Docteur Collignon, toutes les décisions afférentes à ce bâtiment nécessitent un avis du conseil. Ainsi, Eure Normandie numérique souhaite installer la fibre optique dans cet immeuble et demande en conséquence de mettre en place une convention.

Monsieur le Maire indique qu'une convention identique arrivera ultérieurement concernant l'immeuble sis 3, rue du Docteur Collignon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise :

- ❖ **Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la convention Eure Normandie numérique concernant l'immeuble sis 5, rue du Docteur Collignon.**
- ❖ **Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la convention Eure Normandie numérique concernant l'immeuble sis 3, rue du Docteur Collignon.**

CRÉATION D'UNE HAIE A LA CROIX COQ DANS LE CADRE DU PROJET « RENATURONS-NOUS »

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune s'est engagée dans la démarche de biodiversité via notamment le projet « Renaturons-nous ».

A cet effet, Monsieur le Maire propose de refaire une haie d'environ 217 plantations sur le terrain acquis par la commune à la Croix Coq.

Pour ce faire, le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande a fait part d'un devis de 1 908,83 € T.T.C. dont 381,77 € T.T.C. resterait à la charge de la commune. A cela, Monsieur le Maire propose de retenir une option de fourniture et pose de dalles carrés (système de paillage) afin de limiter l'entretien par les agents techniques communaux. Le prix total T.T.C. a charge de la commune serait alors de 850,56 € T.T.C. soit 708,80 € H.T..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis du Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande concernant la création d'une haie à la Croix Coq et décide de budgétiser à la somme maximale de 950,00 € T.T.C. le projet.

Les crédits seront inscrits à l'opération 62 du BP 21.

CONVENTION ADRESSAGE AVEC LA POSTE

La Poste propose un service dit d'adressage dont l'objectif est d'améliorer les adresses de la commune.

Cela fonctionne en 2 temps. Dans un premier lieu, LA POSTE propose un diagnostic sur la situation actuelle de ROUTOT : les atouts, les incohérences et donner des conseils sur les adresses existantes. Dans un second temps, un projet d'adressage est étudié, dont le but est la mise en œuvre concrète des préconisations validées lors de l'audit.

Cette convention comprend la somme de 1 500,00 € H.T. pour la partie audit et conseil et de 300,00 € H.T. concernant la concrétisation du projet d'adressage. Soit un total T.T.C. de 2 160,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la convention avec LA POSTE comprenant l'audit et conseil ainsi que le projet d'adressage moyennant la somme de 1 800,00 € H.T. soit 2 160,00 € T.T.C.

CONVENTION TABLETTE ARDOIZ AVEC LA POSTE

Monsieur le Maire présente le projet de TIKEASY entreprise du groupe LA POSTE. Leur mission est d'accompagner les professionnels dans leur programme d'inclusion numérique.

Pour ce faire, TIKEASY propose l'achat ou la location de tablettes à l'ergonomie simplifiée nommées ARDOIZ. Ce service propose une installation et mise en route à domicile de la tablette, une assistance téléphonique 6 jours sur 7, des ateliers numériques collectifs, un service après-vente.

Le prix unitaire d'achat de la tablette ARDOIZ sera dégressif selon le nombre de Routotois souhaitant l'acquérir. Une convention sera alors établie en fonction du nombre de tablettes vendues.

Par ailleurs, la convention permettra aux propriétaires de la tablette ARDOIZ de bénéficier d'un service après-vente gratuit, de l'installation à domicile et de réunions de présentation offertes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions concernant les tablettes ARDOIZ avec l'entreprise TIKEASY du groupe LA POSTE.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire prend la parole :

- ❖ Il informe le conseil que le SERPN a répondu favorablement concernant la sécurisation du chemin au château d'eau. Ces derniers ont fait parvenir un devis de l'entreprise SARC d'un montant total T.T.C. de 3 476,40 € soit 2 897,00 € H.T.. Il précise que le SERPN propose de prendre à sa charge une partie des travaux : mise à niveau des bouches à clé et la fourniture et mise en place de tampon fonte. Il resterait ainsi, aux frais de la commune la fourniture et pose de la barrière et de la clôture pour un montant H.T. de 1 653,00 € soit 1 983,60 € T.T.C.. Monsieur le Maire propose que suite à la remarque précédente de Monsieur BARON quant à la possible détérioration du château d'eau, une commission soit mise en place pour étudier le projet
- ❖ Il présente le programme 2021 de Terres Vivantes.
- ❖ Il aborde le sujet de la station d'épuration qui en cas d'intempéries traitent un trop gros volume d'eau comparé à sa capacité en raison d'eaux de pluies parasites. Afin d'en trouver les origines, un courrier sera envoyé aux habitants afin de vérifier le branchement des gouttières. Par ailleurs, l'ensemble des tampons de la commune devront être contrôlés.

Monsieur Frédéric BARON indique que l'entreprise SAGA LAB a été retenue concernant le contrôle des installations sportives, moyennant la somme de 280,80 € T.T.C..

Monsieur Gilles GRÉAUME informe le conseil sur les points suivants :

- ❖ La subvention P.P.M.S. à hauteur de 20% a été acceptée. L'entreprise ANTE va être avertie afin que les travaux puissent commencer.
- ❖ Les barrières et blocs de sécurité vont être installés à l'école.
- ❖ Les travaux de la salle des fêtes vont débuter le 19 juillet prochain. Les lanternes seront livrés le 21 juillet.
- ❖ La réunion concernant l'aménagement des quais de bus a été reportée au 23 juillet à 11h00. L'entreprise en charge de l'installation du panneau lumineux sera prévenue.

Monsieur Régis DELAMARE signale un problème d'éclairage dans la cité Arelaune. Il demande par ailleurs les projets d'aménagement prévus pour la gestion des pigeons sous la Halle.

Monsieur Patrick BOURGEOIS indique que l'UCIA est inscrite à la journée des commerçants d'octobre. Il précise qu'aucune cotisation ne sera demandée auprès des commerçants cette année.

Monsieur BOURGEOIS signale un problème de tapage dans l'allée du 5, rue du Docteur Collignon. Monsieur le Maire conseille aux habitants dans cette situation de contacter la gendarmerie au moment des faits, et en amont d'en avertir la mairie. Madame DE MENECH l'invite à se rapprocher du centre d'information sur le bruit (CIDB).

Monsieur Yann LOLLIER indique que l'ASR va faire la licence 2021/2022 à prix coûtant et que le BCR fera un effort de 30,00 € sur les cotisations.

Il annonce que le club d'athlétisme entraîne actuellement des sportifs pour les Jeux Olympiques.

Un sondage auprès des habitants sera fait concernant le choix des couleurs des illuminations de Noël.

Madame Florence DE MENECH indique que Magali LEBÉ a pris son poste à l'accueil du secrétariat lundi 05 juillet. Le contrat PEC d'un agent est renouvelé pour 1 an.

Elle annonce qu'un avenant à l'agrément du service civique va être demandé pour l'accueil d'un deuxième volontaire service civique au cours de l'année 2021 sur des missions déjà prévues dans l'agrément.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GRÉAUME

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Christian BRISSEZ

Patrick BOURGEOIS

Christophe MÉNAGER

Blandine BINET

Isabelle BRÉHIER